

Note de présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025

LA SITUATION FINANCIÈRE 2025 CONSOLIDÉE	3
1. LA STRUCTURE DU CFU 2025 - BUDGET PRINCIPAL	5
1.1 Les résultats comptables 2025 (en M€)	5
1.2 La répartition des dépenses et des recettes par poste	6
1.2.1 Les postes de la section de fonctionnement	6
1.2.2 Les postes de la section d'investissement	7
2. L'ÉVOLUTION DES DONNÉES DU CFU 2025 – BUDGET PRINCIPAL	8
2.1 L'évolution de la section de fonctionnement	8
2.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement	8
2.1.2 Les recettes réelles de fonctionnement	12
2.2 L'évolution de la section d'investissement	16
2.2.1 Les dépenses réelles d'investissement	16
2.2.2 Les recettes réelles d'investissement	27
3. L'ANALYSE DU CFU DES POMPES FUNÈBRES	30
4. L'ANALYSE DU CFU DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN	32

Le Compte Financier Unique (CFU) de la Ville d'Aubagne concerne le Budget Principal, le Budget Annexe des Pompes Funèbres et le Budget Annexe Réseau de Chaleur Urbain.

A l'instar du compte administratif auquel il va se substituer définitivement à compter de l'exercice 2026, il retrace les informations nécessaires à l'appréciation des résultats financiers de la Collectivité à travers les réalisations de dépenses et de recettes constatées dans ses trois budgets.

Cette année encore, les données financières du compte sont impactées par la conjoncture nationale comme internationale, les actions municipales menées par la Ville et de manière structurelle le poids historique de la dette.

Ainsi, l'année 2025 a été marquée en particulier par des mesures nationales sur la masse salariale (hausse des cotisations patronales,) mais aussi sur la fiscalité directe (prélèvement de l'État au titre du DILICO). Au niveau local, avec la récupération de la compétence métropolitaine de la gestion de la filière Argile au 1^{er} janvier 2025, la Ville devient l'autorité organisatrice des manifestations telle que l'édition ARGILLA 2025. Enfin, l'avancement en année pleine de la construction du Pôle Éducatif des Passons a pesé significativement sur le montant des dépenses d'équipement.

LA SITUATION FINANCIÈRE 2025 CONSOLIDÉE

La situation financière consolidée de la Ville d'Aubagne (y compris les budgets annexes) est étroitement liée à celle de son budget principal.

En effet, en 2025, le budget principal représente 98,84 % des recettes et 99,12 % des dépenses consolidées.

L'épargne brute tous budgets confondus, dégagée par la section de fonctionnement, soit 5,939 M€, repart à la hausse (+ 3,9 %), stimulée par celle du budget principal qui augmente de 6,6 %, après une inflexion conjoncturelle en 2024.

Le taux d'épargne (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement), qui indique la part des recettes réelles de fonctionnement affectée à la couverture du remboursement en capital, soit 7,06 % (7,41 % pour le budget principal) se relève, alors que le ratio se dégrade sur les 2 budgets annexes tant au niveau de leur épargne que de leurs recettes.

Face à un remboursement de dette en capital en hausse de 2 %, issu du profil d'amortissement des emprunts contractés exclusivement sur le budget principal, l'épargne nette bénéficie du regain d'épargne brute et s'améliore au global de 0,6 % voire de 4,4 % pour le seul budget principal.

Le désendettement de la Ville se poursuit avec une réduction de l'encours de 2,174 M€, de telle sorte que le taux d'endettement continue de diminuer, passant de 155 % en 2024 à 151 % en 2025.

En M€	2024				2025				Évolution
	Budget principal	Pompes Funèbres	Réseau de Chauffage Urbain	Consolidé	Budget principal	Pompes Funèbres	Réseau de Chauffage Urbain	Consolidé	Consolidé
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) (1)	81,563	0,045	0,581	82,189	83,711	0,033	0,358	84,102	2,3%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) (2)	75,739	0,233	0,502	76,474	77,504	0,260	0,399	78,163	2,2%
Épargne brute (3) = (1)-(2)	5,824	-0,187	0,079	5,716	6,207	-0,227	-0,041	5,939	3,9%
Taux d'épargne brute (3)/(1)	7,14%	-411,84%	13,54%	6,95%	7,41%	-694,14%	-11,37%	7,06%	1,5%
Remboursement dette en capital (4)	9,975	0,000	0,000	9,975	10,174	0,000	0,000	10,174	2,0%
Épargne nette (5) = (3)-(4)	-4,151	-0,187	0,079	-4,259	-3,968	-0,227	-0,041	-4,235	0,6%
Recettes réelles d'investissement hors dette (6)	6,483	0,000	0,002	6,485	6,318	0,000	0,000	6,318	-2,6%
Dépenses réelles d'investissement hors dette et avec travaux en régie (7)	12,253	0,000	0,000	12,253	13,823	0,000	0,067	13,891	13,4%
Besoin de financement (7)-(6)-(5)	9,921	0,187	-0,081	10,027	11,473	0,227	0,108	11,808	17,8%
Emprunt (8)	8,000	0,000	0,000	8,000	8,000	0,000	0,000	8,000	0,0%
Désendettement (4)-(8)	1,975	0,000	0,000	1,975	2,174	0,000	0,000	2,174	10,1%
Encours de la dette au 31/12 (9)	132,999	0,000	0,000	132,999	130,824	0,000	0,000	130,824	-1,6%
Encours fonds de soutien (10)	5,436	0,000	0,000	5,436	4,077	0,000	0,000	4,077	-25,0%
Taux d'endettement [(9)-(10)]/(1)	156%	0%	0%	155%	151%	0%	0%	151%	-2,9%
Capacité de désendettement [(9)-(10)]/[(3)] (en années)	21,9	0,0	0,0	22,3	20,4	0,0	0,0	21,3	-4,4%

L'ensemble de ces données participent à la formation d'un résultat comptable consolidé, issu des réalisations de dépenses et de recettes de chacun des 3 budgets, détaillées ci-après.

RESULTAT CFU 2025 CONSOLIDÉ

957 914,30 €

**BUDGET
PRINCIPAL
748 237,68 €**

**BUDGET ANNEXE
POMPES FUNÈBRES
277 443,67 €**

**BUDGET ANNEXE
RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN
-67 767,05 €**

1. LA STRUCTURE DU CFU 2025 - BUDGET PRINCIPAL

1.1 Les résultats comptables 2025 (en M€)

FONCTIONNEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
Charges de Personnel	46,666	Fiscalité	51,336
Dépenses de gestion	19,840	Intercommunalité	17,010
Frais financiers	7,228	Dotations de l'Etat	5,465
Subventions versées	4,164	Produits de gestion	4,484
		Participations reçues	3,544
		Produits financiers	1,871
		Cessions d'actifs	0,025
Sous-total	77,898	Sous-total	83,736
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Amortissements et Provisions	3,355	Reprises provisions	0,518
Amortissements des charges à répartir	2,985	Quote-part subventions transférées	0,177
Cessions d'actifs (VNC et + value)	0,025	Travaux en régie	0,394
Sous-total	6,365	Sous-total	1,089
DÉPENSES DE L'EXERCICE	84,263	RECETTES DE L'EXERCICE	84,825
		Excédent de fonctionnement reporté 2024	0,315
TOTAL DES DÉPENSES	84,263	TOTAL DES RECETTES	85,141
Excédent de fonctionnement 2025			0,877

INVESTISSEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
Dépenses d'équipement	13,374	Emprunt	8,000
Remboursement de la dette	10,174	Subventions d'investissement	4,249
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,052	Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)	1,698
Divers	0,003	Opérations sous mandat ou pour tiers	0,232
		Immobilisations financières et divers	0,114
Sous-total	23,603	Sous-total	14,293
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Reprises provisions	0,518	Amortissements et Provisions	3,355
Quote-part subventions transférées	0,177	Amortissements des charges à répartir	2,985
Travaux en régie	0,394	Cessions d'actifs (VNC et + value)	0,025
Sous-total	1,089	Sous-total	6,365
OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION			
Opérations patrimoniales	1,077	Opérations patrimoniales	1,077
DÉPENSES DE L'EXERCICE	25,769	RECETTES DE L'EXERCICE	21,735
Déficit d'investissement reporté 2024	4,988	Affectation du résultat 2024	1,220
TOTAL DES DÉPENSES	30,757	TOTAL DES RECETTES	22,955
Déficit d'investissement 2025	7,803		

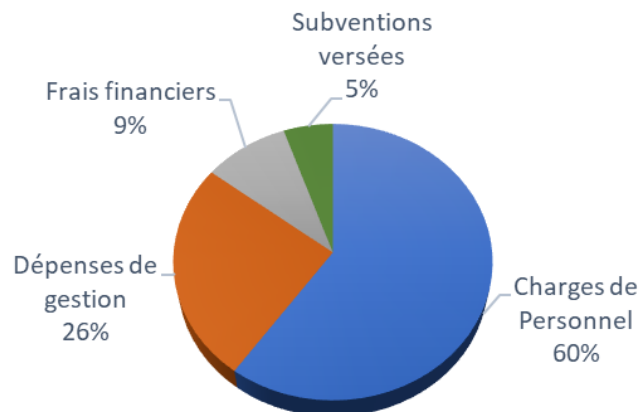
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	115,021	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	108,095
-----------------------------------	----------------	-----------------------------------	----------------

RÉSULTAT DE CLÔTURE	-6,925
RESTES à RÉALISER	
Solde section fonctionnement	-0,080
Solde section investissement	7,754
RÉSULTAT CUMULÉ	0,748

1.2 La répartition des dépenses et des recettes par poste

1.2.1 Les postes de la section de fonctionnement

Répartition des dépenses de fonctionnement



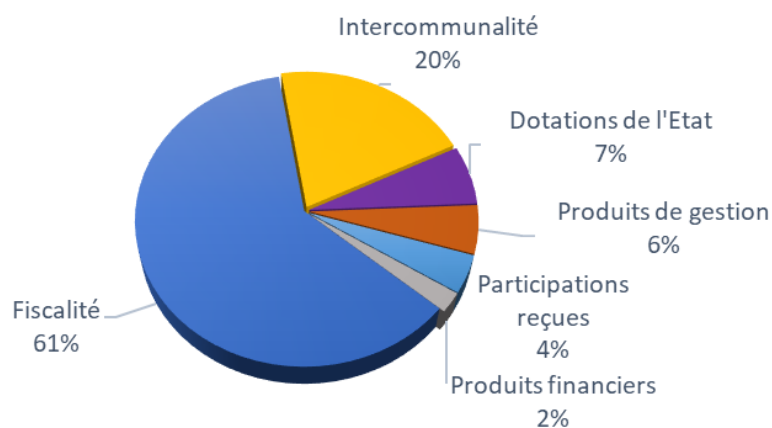
Avec près de 60 % (contre 59 % en 2024) des dépenses réelles de fonctionnement, les charges de personnel restent le 1^{er} poste de dépenses de la Collectivité et se situent dans la moyenne de la strate des communes de 20 000 à 50 000 habitants qui atteint 60,6 %.

Les dépenses de gestion courante essentiellement constituées des charges à caractère général (chapitre 011) représentent 26 % du budget de fonctionnement (contre 24 % en 2024).

Les frais financiers dont les intérêts de la dette continuent de peser lourdement sur le budget de fonctionnement à hauteur de 9 % (contre 10 % en 2024).

Enfin, 5 % des dépenses sont versés sous forme de subventions à des tiers dont le CCAS.

Répartition des recettes de fonctionnement

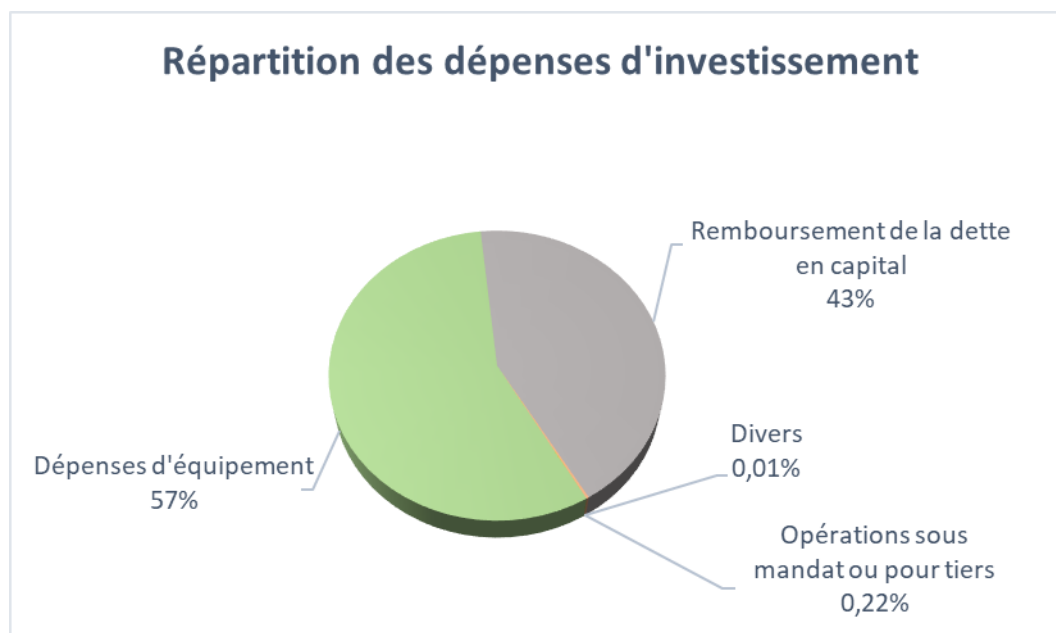


La fiscalité (hors fiscalité reversée) est la principale ressource de la Ville avec 61 % des recettes réelles de fonctionnement.

La fiscalité reversée par la Métropole, à travers l'Attribution de Compensation (AC), la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), représente un apport de financement de 20 %, lié pour partie aux compétences transférées entre la Ville et l'EPCI.

Avec 7 % de contribution, la part des dotations de l'Etat au financement des dépenses de fonctionnement reste faible, d'autant que la Dotation Globale de Fonctionnement recule de 84 € à 83 € par habitant, à contre-courant de la moyenne de la strate qui passe de 200 € à 203 € par habitant.

1.2.2 Les postes de la section d'investissement

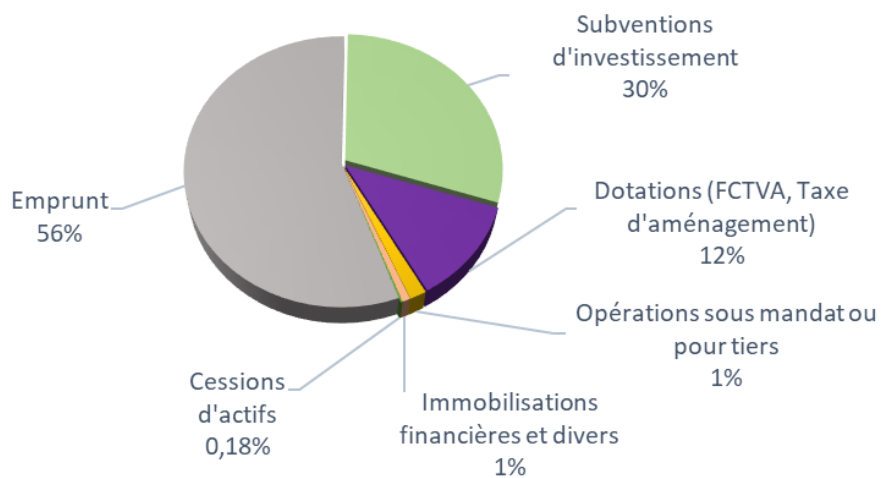


En 2025, 57 % des dépenses réelles d'investissement ont concerné les engagements de la Ville en matière de travaux d'équipement (contre 53 % en 2024).

Ces dépenses correspondent à une dotation de 287 € par habitant contre 406 € par habitant pour la moyenne de la strate, un écart notamment lié au poids historique de la dette.

En effet, 43 % du budget est grevé par le remboursement des annuités en capital (contre 46 % en 2024).

Répartition des recettes d'investissement



Les montants d'emprunts contractés au cours de l'exercice 2025 ont constitué au global 56 % des ressources disponibles pour financer les dépenses d'équipement.

Les subventions encaissées des partenaires de la Ville représentent 30 % des recettes d'investissement (contre 14 % en 2024).

Les dotations pèsent pour 12 % (contre 10 % en 2024).

En revanche, la part des cessions est fortement réduite. Elle représentait 18 % en 2024.

2. L'ÉVOLUTION DES DONNÉES DU CFU 2025 – BUDGET PRINCIPAL

2.1 L'évolution de la section de fonctionnement

Entre 2024 et 2025, les recettes de fonctionnement (hors cessions) augmentent plus vite que les dépenses de fonctionnement (hors travaux en régie), ce qui génère une augmentation de l'épargne brute.

2.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

(en M€)	CA 2024	CA 2025	Évolutions	
Charges de Personnel	45,350	46,666	1,316	2,90%
Dépenses de gestion	18,460	19,840	1,379	7,47%
Frais financiers	7,300	7,228	-0,072	-0,98%
Subventions versées	5,016	4,164	-0,852	-16,99%
	76,126	77,898	1,772	2,33%
<i>Hors travaux en régie</i>	75,739	77,504	1,765	2,33%

Les dépenses réelles de fonctionnement affichent une hausse de 1,772 M€, soit + 2,33 % par rapport à 2024, du fait de la progression des charges de personnel et des dépenses de gestion.

Leur taux de réalisation est de 99,32 %.

- **Les charges de personnel**

En 2025, les charges de personnel se sont élevées à 46,666 M€, soit une augmentation de 2,90 % par rapport à l'année 2024, conséquence de l'impact de nouvelles mesures exogènes et de dépenses de personnel telles que :

- la hausse de 3 % du taux des cotisations patronales à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) et le retour à 9,88 % du taux des cotisations patronales maladie URSSAF (ce taux avait diminué d'1 point en 2024, à titre dérogatoire), soit un coût d'environ 0,760 M€,
- la suppression du coefficient de Bradford à compter du 1^{er} juillet 2025, soit - 0,070 M€,
- la majoration de 0,055 M€ des versements au titre du chômage,
- l'intégration des agents de la filière Argile à compter du 1^{er} janvier 2025, soit + 0,361 M€,
- le recrutement d'agents contractuels en remplacement des 18 agents en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) dont la prise en charge par France Travail a pris fin et afin de maintenir le niveau de la qualité du service rendu, soit + 0,375 M€,
- les revalorisations salariales individuelles, soit + 0,110 M€,
- l'impact du glissement vieillesse technicité (avancement d'échelon, de grade, promotion interne et nomination suite réussite à concours), soit + 0,280 M€,
- une dérogation exceptionnelle au contingent mensuel de 25 heures supplémentaires pour certains services opérationnels au titre des festivités de fin juin à début septembre a suscité un coût supplémentaire de 0,056 M€.

Par ailleurs, en 2025, la proportion des entrées 2025 (2,058 M€) s'est avérée moins importante que celle de départs (2,592 M€), soit une économie de 0,534 M€ à laquelle s'ajoute 0,030 M€ dans le cadre du recours aux contrats saisonniers entre 2024 et 2025.

Enfin, la dotation au COS Méditerranée, affectée depuis cette année au chapitre 012 (au lieu du chapitre 011) s'élève à 0,116 M€.

- **Les dépenses de gestion**

Avec 19,840 M€ de dépenses, ce poste augmente de 1,379 M€, soit + 7,47 % par rapport à 2024.

En effet,

- **les charges à caractère général** (chapitre 011), soit 18,432 M€, progressent de 1,258 M€, du fait notamment de :
 - la valorisation de la filière Argile depuis le 1^{er} janvier 2025 antérieurement de compétence métropolitaine, à hauteur de 0,841 M€ représentant les dépenses en honoraires, gardiennage, locations, nettoyage..., nécessaires à l'organisation des différents marchés autour de la céramique dont l'édition Argilla 2025.
 - la passation en février 2025 d'un marché pour la collecte, l'enlèvement et le traitement des dépôts sauvages, soit un coût nouveau assumé de 0,319 M€,
 - un effort plus important d'entretien et de réparations du patrimoine communal immobilier et mobilier, soit + 0,336 M€,
 - l'explosion des primes d'assurances pour la flotte automobile et les dommages aux biens, soit + 0,304 M€,

Des majorations atténuées par des économies réalisées en matière :

- d'achats de matériel, de fournitures consommables et non consommables à hauteur de 0,259 M€,
 - de locations en particulier mobilières, soit - 0,216 M€.
- **les atténuations de produits** (chapitre 014), soit 0,367 M€, évoluent de plus de 45 %, avec notamment :
 - le reversement à la Métropole du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) qui poursuit sa tendance à la hausse, soit + 0,077 M€, pour s'établir à 0,329 M€,
 - la mise en œuvre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) institué par la loi de finances initiale pour 2025, prélevé mensuellement sur les douzièmes de fiscalité de la commune, pour un montant total de 0,037 M€.

Par ailleurs, diverses restitutions de fiscalités sont récurrentes pour un montant de 0,001 M€.

- **les autres charges de gestion courante** (chapitre 65 hors subventions) affichent une relative stabilité, soit + 0,76 %, pour un montant de 0,959 M€.

- **les charges spécifiques** concernent exclusivement des annulations de titres sur exercices antérieurs pour un montant quasi équivalent à celui de 2024, soit 0,082 M€.

- **Les frais financiers**

Le montant du chapitre 66 recule de 0,072 M€ (- 0,98 %) et passe de 7,300 M€ à 7,228 M€ avec des évolutions différenciées selon les postes :

- **Les intérêts courus** représentent plus de 90 % des frais financiers et progressent de 3,49 % (soit + 0,219 M€), conséquence de la prise en compte de l'impact des échéances des nouveaux emprunts souscrits, atténué cependant par une baisse des taux sur l'ensemble des contrats à taux variables.
- Les **ICNE** (Intérêts Courus Non Échus) présentent un montant négatif (- 0,056 M€ contre + 0,070 M€) qui traduit des intérêts calculés sur l'exercice, inférieurs à ceux rattachés à l'exercice précédent.
- Les **intérêts** induits par l'utilisation **des lignes de trésorerie** diminuent de 0,053 M€ (soit - 22 %). En effet, en 2024, une ligne de trésorerie supplémentaire de 1,5 M€ avait été souscrite générant 0,026 M€ d'intérêts. En outre, sur le premier semestre 2025, le taux de rémunération de la ligne, l'€ster, était en net recul.
- **Les Swaps** affichent une charge financière moins importante de 0,111 M€, conformément à leur échéancier de paiement à taux fixe.

- **Les subventions versées**

Les subventions de fonctionnement représentent 4,164 M€ et affichent une baisse de près de 17 % (soit - 0,852 M€) du fait, essentiellement, de trois changements importants de périmètres par rapport au CFU 2024 :

- la fin du versement contractuel à la DSP QPark, soit - 0,750 M€,
- le transfert budgétaire du COS Méditerranée au chapitre 012, soit - 0,199 M€,
- l'intégration des subventions versées aux associations partenaires de la valorisation de la filière Argile, suite au transfert à la Ville de la compétence métropolitaine au 1^{er} janvier 2025, soit + 0,064 M€.

Les bénéficiaires de ces subventions restent :

- le CCAS, pour un montant de 2,586 M€, en stagnation depuis plusieurs années,
- le tissu associatif local (y compris dans le domaine de l'Argile) , à hauteur de 1,531 M€,
- la Métropole, pour la participation de la Ville à la gratuité des transports scolaires des lycéens scolarisés en dehors de la Commune pour l'année scolaire 2024-2025, soit 0,045 M€.

En outre, ce poste de dépenses comprend en 2025 une remise gracieuse de 0,002 M€.

2.1.2 Les recettes réelles de fonctionnement

(en M€)	CA 2024	CA 2025	Évolutions	
Fiscalité	50,490	51,336	0,846	1,68%
Intercommunalité	15,657	17,010	1,353	8,64%
Dotations de l'État	5,383	5,465	0,082	1,53%
Produits de gestion (hors AMP)	4,364	4,484	0,121	2,76%
Participations reçues	3,669	3,544	-0,125	-3,40%
Produits financiers (hors AMP)	2,000	1,871	-0,129	-6,44%
	81,563	83,711	2,147	2,63%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs) augmentent de 2,147 M€, soit une évolution de + 2,63 %.

Leur de taux de réalisation est globalement de 97,87 %.

• La fiscalité

Ce poste, qui exclut les ressources fiscales versées par la Métropole (AC, DSC, FPIC) analysées ci-après, augmente de 0,846 M€ (soit + 1,68 %) par rapport à 2024 avec des variations différenciées selon la nature de l'imposition :

- **Les impositions directes** : le produit des impositions de taxes foncières sur le bâti et le non bâti ainsi que de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), s'établit à 46,103 M€ en 2025 contre 45,318 M€ en 2024, soit une hausse de 1,73 %.

Cette progression est due :

- à l'actualisation forfaitaire des bases de 1,7 %, inflation (IPCH) constatée entre novembre 2023 et novembre 2024,
- à la croissance du périmètre des bases de 2,57 % pour le foncier bâti, minorée par le recul de près de 7 % de celles du foncier non bâti et de la perte de la moitié des bases de THRS.

En outre, les taux d'imposition restent inchangés.

- **La Taxe Intérieure sur le Consommation Finale d'Électricité (TICFE)** : la part communale de la TICFE s'élève à 1,005 M€, en baisse de 6,69 % par rapport à 2024.
- **Les Droits de Mutations à Titre Onéreux (DMTO)** : perçus par l'Etat et reversés à la Ville, leur produit (2,473 M€) marque, en 2025, un regain de dynamisme du marché immobilier (+ 20 %) comme anticipé dès le Budget primitif 2025.

- **La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)** : elle vise à taxer les afficheurs de supports publicitaires, d'enseignes et de pré enseignes dans le cadre du Règlement Local de Publicité (RLP). Son effet dissuasif semble expliquer pour partie la baisse de 10 % du produit de cette taxe, qui s'établit à 1,244 M€.
- **La taxe de droit de place** : son produit passe de 0,465 M€ à 0,407 M€.
- **La taxe sur les pylônes** : elle s'élève à 0,055 M€, en hausse de 5,24 %.
- **La taxe sur les terrains constructibles** : le montant perçu en 2025 s'élève à 0,024 M€ contre 0,135 M€ en 2024.
- **La taxe sur les friches commerciales** : les montants notifiés 2024 et 2025, pour un montant total de 0,025 M€ ont été rattachés à l'exercice en attendant leur encaissement.

- **Les recettes en provenance de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Elles sont en hausse de 1,353 M€ soit + 8,64 % et se déclinent comme suit :

- **l'Attribution de Compensation (AC)** : suite au transfert à la Ville par la Métropole des charges relatives à l'activité Animation, développement et mise en valeur de la filière Argile et gestion des Ateliers Thérèse Neveu au 1^{er} janvier 2025, l'AC est revalorisée de 1,463 M€ et s'élève à 15,080 M€.
- **la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** : le montant alloué à la Ville par délibération du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 pour l'année 2025, s'élève à 1,158 M€ contre 0,773 M€ encaissé en 2024.
- **le FPIC** : son produit perd à nouveau 0,142 M€ du fait, principalement, de l'impact sur les communes du dispositif de sortie progressive du bénéfice du FPIC de la Métropole depuis 2023. Il s'élève à 0,341 M€ en 2025.
- **les conventions de gestion** (partie du chapitre 70) : ce poste affiche 0,383 M€ en 2025 en diminution de 47,74 % (soit - 0,350 M€) par rapport à 2024 qui tenait compte d'un certain nombre de régularisations.
- **la dette récupérable en intérêts** : la Métropole rembourse la quote-part de dette liée aux transferts de charges vers l'EPCI pour lesquels les emprunts de la Ville n'ont pu être également transférés. Le remboursement en 2025 est de 0,048 M€ contre 0,052 M€ en 2024.

• Les dotations de l'État

Elles s'établissent à 5,465 M€, globalement en hausse de 1,53 % par rapport à 2024 mais avec des variations différenciées en fonction des postes :

- **la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** diminue de 0,83 %, suite au recul de la part forfaitaire et de la Dotation nationale de péréquation, non compensé en 2025 par le dynamisme récurrent de la DSU :

(en M€)	CA 2024	CA 2025	Évolutions	
Dotation forfaitaire	2,451	2,369	-0,082	-3,35%
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale*	1,257	1,338	0,081	6,45%
Dotation nationale de péréquation	0,325	0,293	-0,033	-10,00%
	4,034	4,000	-0,034	-0,83%

* le montant de la DSU en 2024 est retraité et majoré de 97 697 € par rapport au montant figurant dans le CFU.

Il est ainsi conforme à son montant notifié qui aurait dû être réellement titré.

- **le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** baisse de 0,056 M€ à 0,030 M€,
- **les autres dotations et compensations** totalisent 1,436 M€ en 2025 contre 1,294 M€ en 2024, soit une augmentation de 10,97 %, soit + 0,142 M€, du fait notamment de :
 - un versement plus important de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières (+ 0,112 M€), qui s'élève à 1,315 M€,
 - la perception d'une nouvelle compensation, l'allocation compensatrice de pertes de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à la suite du recentrage de l'assiette de cet impôt, soit 0,028 M€,
 - l'éligibilité, sur la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025, à la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement applicables lors des cessions de fonds de commerce, soit 0,007 M€,
 - la baisse de la dotation pour les titres sécurisés de 0,004 M€, qui s'établit à 0,076 M€.

• Les produits de gestion (hors AMP)

Ils regroupent les recettes constatées sur les chapitres 70 (hors les conventions de gestion avec la Métropole), 75, 77 (hors cessions d'actifs) et 013.

Ils augmentent de 0,121 M€ (soit + 2,76 %) pour s'établir à 4,484 M€ avec des évolutions différenciées selon les chapitres budgétaires.

- **Les produits des services, du domaine et ventes diverses** (chapitre 70 hors conventions de gestion traitées supra) affichent un montant de 3,400 M€, en hausse

de 7,44 % en raison d'une part, de l'augmentation du produit des redevances d'occupation du domaine public (+ 0,112 M€) en particulier en matière de stationnement et, d'autre part, de l'évolution des recettes issues de la participation des usagers pour l'accès aux services municipaux (+ 0,113 M€) dans le domaine du social, de la culture, des sports, des loisirs, du scolaire et périscolaire. En outre, la poursuite de la lutte contre les dépôts sauvages a permis de refacturer aux contrevenants 0,042 M€ (contre 0,019 M€ en 2024).

- **Les atténuations de charges** (chapitre 013) s'élèvent à 0,312 M€, en hausse de 5,10 %, soit + 0,015 M€.
- **les produits spécifiques** (chapitre 77 non compris les cessions d'actifs), enregistrent une annulation de titre sur exercice antérieur de 250 € (contre 76,70 € l'année précédente).
- **Les autres produits de gestion courante** (chapitre 75) reculent de 15,45 % et passent de 0,902 M€ à 0,772 M€, du fait notamment de montants perçus exceptionnellement en 2024, à l'instar d'un avoir d'EDF de 0,079 M€, de règlements de 0,048 M€ émanant de Relyens, l'assureur statutaire de la collectivité ou encore de la facturation de frais de gestion de 0,016 M€ pour les périls des rues de l'Arceau et Moussard.

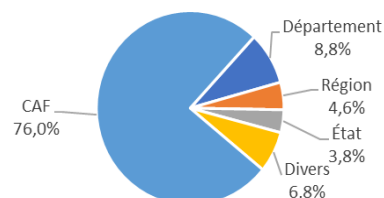
• Les produits financiers (hors AMP)

Le montant des produits financiers (hors dette récupérable remboursée par la Métropole) en 2025 diminue de 6,44 % (soit - 0,129 M€) en raison de l'impact de la baisse des taux variables en 2024 (échéances 2025 fixées en 2024) sur les 2 swaps.

• Les participations reçues

Elles s'élèvent à 3,544 M€, en baisse de 0,125 M€, soit - 3,40 %. Elles proviennent de l'État, des collectivités territoriales mais également de divers organismes.

(en M€)	CA 2024	CA 2025	Évolutions
Département	0,523	0,311	-0,212
Région	0,125	0,162	0,037
État	0,328	0,134	-0,194
CAF	2,613	2,696	0,083
CITEO, ARS, ALCOME	0,045	0,204	0,159
La Sophia	0,019	0,020	0,001
COJO	0,010	0,000	-0,010
Autres communes	0,004	0,009	0,006
STAPS	0,003	0,008	0,005
	3,669	3,544	-0,125



- 76 % des participations reçues en 2025 proviennent de la **Caisse d'Allocations Familiales**, soit 2,696 M€ pour soutenir les services et projets municipaux en faveur de l'enfance.
- Le **Département** reste le 1^{er} partenaire financier local de la Ville avec 0,311 M€ versé en 2025, pour des actions municipales essentiellement culturelles et sociales ainsi que pour l'utilisation des équipements sportifs aubagnais par les collégiens.
- Avec 0,162 M€ de participations, destiné pour partie au remboursement de la mise à disposition des équipements sportifs aux lycéens, **la Région** a soutenu par ailleurs des projets culturels.
- Un peu moins de 4 % de ces recettes, soit 0,134 M€ a été alloué à la Ville par **l'État** pour financer des projets culturels ou sociaux mais également pour aider au déploiement du service public de la Petite Enfance avec le 1^{er} versement de « l'accompagnement financier Service Public Petite Enfance », les communes devenant autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant à compter de 2025.
- Parmi les **autres organismes financeurs** de projets de fonctionnement, le concours de CITEO, ALCOME et l'Agence Régionale de Santé, en faveur de l'écologie positive ont représenté un total 0,204 M€.

2.2 L'évolution de la section d'investissement

2.2.1 Les dépenses réelles d'investissement

(en M€)	CA 2024	CA 2025	Évolutions	
Dépenses d'équipement	11,589	13,374	1,785	15,40%
Remboursement de la dette en capital	9,975	10,174	0,200	2,00%
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,277	0,052	-0,225	-81,20%
Divers	0,000	0,003	0,003	
	21,841	23,603	1,763	8,07%
Avec travaux en régie	22,228	23,998	1,770	7,96%

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 8,07 %, une évolution étroitement liée à celle des dépenses d'équipement.

Leur taux de réalisation est de 75,94 % sachant que 2,918 M€ font l'objet de restes à réaliser.

- **Les dépenses d'équipement**

Ces dépenses, qui regroupent les chapitres 13, 20, 204, 21 et 23, augmentent de 1,785 M€ par rapport à 2024, soit + 15,40 %. Elles s'élèvent à 13,374 M€ dont 13,209 M€ font l'objet d'une gestion en AP/CP et sont adossés à un Plan Pluriannuel d'Investissement.

➤ Les dépenses gérées hors AP/CP

En 2025, elles sont issues :

- d'une régularisation au compte 13 pour 0,030 M€,
- de régularisations des comptes 45 pour 0,116 M€ au chapitre 21,
- des réalisations au chapitre 204, soit 0,016 M€ au titre de l'Attribution de Compensation versée à la Métropole et 0,002 M€ en faveur d'une opération soutenue par le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

➤ Les dépenses gérées en AP/CP

			AP	CP		
			Montants votés	Réalisés antérieurs 2025	Réalisés 2025	Total réalisés 2025
(en M€)						
Libellés des autorisations de programme						
2022	1	Rénovation et aménagement du patrimoine bâti existant	8,314	4,337	1,667	6,004
2022	2	Modernisation et aménagement durable de l'espace public	7,930	3,537	2,470	6,007
2022	3	Rénovation énergétique	7,362	3,939	1,505	5,444
2022	4	Ville et bâtiments intelligents et numériques	2,527	1,643	0,423	2,066
2022	5	Actions et acquisitions foncières	2,639	2,438	0,058	2,496
2022	6	Gestion du Parc véhicules et moyens techniques des services	4,816	2,407	1,225	3,632
2022	7	Protection de l'espace public	2,300	0,983	0,590	1,573
2022	8	Equipements nouveaux	19,399	3,134	5,094	8,228
2023	9	Restauration Patrimoine Communal	0,628	0,050	0,178	0,228
TOTAL			55,915	22,468	13,209	35,677

Les principales opérations engagées sur l'exercice 2025 sont les suivantes :

➤ N° 1 RÉNOVATION AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT : 1,667 M€

• N° 1.1 RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT – ÉCOLES : 0,495 M€

- **Études techniques** diverses et publications pour les bâtiments scolaires et petite enfance, repérage amiante avant travaux du plan de rénovation des sanitaires, et de l'école Garenne maternelle (contrôle technique, missions CSPS).
- **Études diagnostic structure de l'École Chaulan**, en amont des travaux à planifier.
- **Groupe Scolaire Garenne Maternelle** : Travaux d'aménagement dont dédoublement de classe pour recevoir une vingtaine d'enfants de grande section, deux classes aménagées de 47 m² et 60 m² ainsi qu'un bloc sanitaire. Désamiantage d'une zone de 168 m². Rénovation de 225 m² de toiture tuiles et réfection de 186 m² de toiture terrasse. Isolation thermique des combles de 200 m² ainsi que des murs périphériques. Remplacement des doubles vitrages de la zone d'intervention.
- **Groupe Scolaire Élémentaire Nelson MANDELA** : Travaux de rénovation de deux blocs sanitaires, en créant une isolation intérieure des murs, le remplacement des menuiseries

extérieures par un double vitrage. Une isolation du plancher haut du RDC au niveau des 4 blocs sanitaires est réalisée.

- **Groupe Scolaire Maternelle Nelson MANDELA : Travaux de remplacement du système de chauffage par un système décentralisé de pompes à chaleur AIR/AIR**, pour un traitement des salles de classe complété par des radiateurs électriques des locaux secondaires. Mise en place de la GTB.
- **Groupe Scolaire Victor HUGO : Remplacement du SSI** existant par une centrale de catégorie C Travaux de renforcement de la sécurité.
- **Groupe Scolaire Victor HUGO Maternelle : Rénovation des sanitaires** des grande et moyenne sections. Les travaux visent à remplacer tous les appareillages sanitaires, ainsi que le remplacement du réseau d'alimentation. Les faïences conservées sont repeintes et les cloisonnettes séparatives remplacées.
- **Groupe Scolaire Élémentaire Paul ELUARD : Rénovation des sanitaires**. Les travaux visent à remplacer tous les appareillages sanitaires, ainsi que le remplacement du réseau d'alimentation. Situés sous un préau, la charpente est confortée et les ventilations naturelles sont occultées. Les revêtements muraux et de sol sont remplacés. Les murs sont repeints et la distribution électrique rénovée. Les luminaires sont remplacés par des leds.
- **Ecole Maternelle Antide BOYER : Travaux d'encloisonnement coupe-feu 1 h** autour des locaux de rangement des jeux d'enfants situés dans la salle de motricité de l'école. Remplacement des portes existantes par des portes CF 1/2h, les mises en peinture nécessaires et le traitement SSI de ces locaux. Une porte extérieure sera également remplacée pour améliorer la sécurité du site.
- **MAC Delphine : Réfection de l'ascenseur**.
- **École Tourtelle Élémentaire : Plan de rénovation des sanitaires**, aménagement des cloisons, faux plafonds et mise en peinture, installation des équipements plomberie, faïences et sanitaires, réfection électrique. Création de WC PMR et portes tierces dans le cadre de la mise en accessibilité. Travaux de sécurité par le remplacement de la Centrale SSI Alarme.
 - **N° 1.2 RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BÂTI EXISTANT – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : 0,432 M€**
- **Études techniques** diverses sur des équipements sportifs, notamment pour le projet de création d'une halle couverte pour deux terrains de tennis au TCA Saint-Pierre-les-Aubagne.
- **Tennis Club Aubagnais : Démarrage des travaux de création de deux terrains couverts**.

- **Vestiaire FOOT STADE MESONES** : Rénovation des sanitaires des vestiaires. Travaux de remplacement des équipements techniques tels que l'éclairage, le chauffe-eau, le chauffage par pompe à chaleur, le système de ventilation mécanique, associé au calorifugeage des réseaux. Remplacement des équipements sanitaires.

- **N° 1.3 RENOVATION ET AMENAGEMENT DU PATRIMOINE BATI EXISTANT – EQUIPEMENTS CULTURELS : 0,105 M€**
- **ÉGLISE Saint-Pierre-les-Aubagne** : Études et missions diagnostic des fissures. Pose d'instruments de mesures. Travaux de réfection de l'escalier du clocher.
- **MÉDIATHÈQUE** : Travaux de réfection du toit terrasse et étanchéité.
- **ESPACE ART & JEUNESSE** : Travaux sur le système d'arrêt d'urgence électrique de l'espace scénique.

- **N° 1.4 RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BATI EXISTANT – AUTRES BATIMENTS : 0,125 M€**
- **Divers travaux d'études et de contrôles** : Rue de la Tour mission de restructuration, Parking des Terres Rouges diagnostic-confortement.
- **Théâtre Comoedia** : Fin d'exécution du local coupe-feu.
- **Maison de quartier Centre-Ville** : Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse.
- **GS Victor HUGO Maternelle** : Travaux de mise en accessibilité PMR lors de la rénovation des sanitaires.
- **Direction des Sports** : Travaux de désamiantage, recouvrement des sols et mise en peinture, réfection électrique des locaux.
- **Cancillieri local Fanfare** : Travaux d'aménagement du local dédié à la fanfare, réfection électrique et création d'un sanitaire PMR. Installation de 2 climatiseurs mono splits.
- **Terres Rouges Local Association DOJO** : Installation d'un équipement de chauffage bi split.

- **N° 1.5 RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE BATI EXISTANT – TRAVAUX DE SÉCURITÉ CENTRE DE VACANCES : 0,510 M€**
- **COLONIE DE VACANCES Saint-Vincent-les-Forts** : Travaux de mise en conformité par l'installation du SSI (Système de Sécurité Incendie) et mise aux normes électriques. Remplacement des portes coupe-feu et tous organes reliés à la centrale SSI. La réfection des peintures et divers travaux de second œuvre dans les dortoirs et couloirs.

➤ **N° 2 MODERNISATION AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE PUBLIC : 2,470 M€**

• **N° 2.1 RÉNOVATION ET SÉCURISATION DE LA VOIRIE ET PLACES : 1,133 M€**

- **Divers travaux de voirie :**

- **Poursuite et fin des travaux d'aménagement de l'espace public et de réfection de voirie :** Parking Roger Salengro enrobés, réfection du parking Cancellieri, Parking des Solans et son aménagement paysager.
- **Poursuite du Programme de réfection de la signalisation tricolore :** Route de la Légion, École Mermoz, Pin Vert, Pérussonne, RN8 Avenue de Laute.
- **Reprise de voiries et bordures:** Travaux de réfection des enrobés sur différents lieux en centre-ville et périphérie par la technique enrobé à chaud VIAPATCH : Beaudinard centre des impôts et clôture d'une parcelle, GS Victor Hugo et Pin Vert reprise d'affaissement de la chaussée sur le plateau sportif et parking, GS Valriant longrine en béton pose de barrières amovibles, Services Techniques remblaiement et compactage d'un affaissement de chaussée, Stade de rugby intervention sur réseau, Cours Maréchal Foch traitement d'un affaissement, Chemin du quartier des Vaux remise en état des glissières mixtes bois, Parking parc Jean Moulin remise en état des bois dégradés, Stade de la Botte remise en état de chicane, Parking Antide Boyer remise en état des barrières, Avenue Robespierre reprise de l'ilot en accotement, Tunnel Bourbonne remplacement d'une pompe, Résidence Terre de Garance, réparation des barrières d'accès.
- **Place Chaulan,** Travaux d'aménagement de trottoirs et de la chaussée,
- **Traverse Des Jourdans,** Travaux d'aménagement et de réfection complète de voirie,
- **Avenue Mathilde,** Travaux d'aménagement et de réfection complète de voirie.
- **Chemin Des Muriers,** Travaux d'aménagement et de réfection complète de voirie.
- **Chemin Du Bec Cornu,** Travaux d'aménagement et de réfection complète de voirie.
- **Boulevard des Tamaris,** Travaux d'aménagement et de réfection complète de voirie,
- **Chemin du Petit Pin Vert,** Travaux d'aménagement et de réfection complète de voirie,
- **Impasse de la Coueste et Rossignols,** Travaux d'aménagement et de réfection complète de voirie,
- **Impasse Amiral Ganteaume,** Travaux d'aménagement et de réfection complète de voirie,
- **Avenue Roger Salengro,** Travaux de voirie sous le pont SNCF et reprise des trottoirs,
- **Impasse du Château Royal,** Réfection voirie et mise à la côte d'un regard Télécom,
- **Beaudinard,** Aménagement de voirie et espace conteneur,
- **Conservatoire,** Travaux de remise en état des réseaux EU mur de clôture,
- **Parc En Ciel :** Aménagement et réfection d'un cheminement piéton platelage bois,

- **Centre-Ville et Ecoles** : Différents travaux sur passages piétons et signalisation horizontale,
- **Chemin des Boyers** : Tranche 1 des travaux d'aménagement de la voirie et gestion des eaux pluviales,
- **Différents travaux de réfection ponctuelle d'enrobé** sur chaussées et trottoirs et travaux d'installation de panneaux, de signalisations de police et de mobiliers urbains.

- **N° 2.3 AMÉNAGEMENT DES CIMETIÈRES : 0,012 M€**

Remplacement de portes pour le Colombarium.

- **N° 2.4 AMÉNAGEMENT ET CRÉATION PARCS ET JARDINS : 1,322 M€**

- **Amélioration des réseaux d'arrosage, débroussaillage** des parcelles communales faisant l'objet d'OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) sur les terrains vierges Parc Jean Moulin, Parc des Passons, Parc le Charrel Avenue de la paix.
- **Aménagement et réfection des aires de jeux d'enfants sols souples et équipements** : Parc Jean Moulin sol souple et équipements, École Bernard Palissy, École Jean Mermoz, Parc En Ciel, Crèche de la Garenne, École Pin Vert Maternelle, École Paul Eluard, Plateau des Espillières, Place des Passons, Espace Vert Anjou, Esplanade de Gaulle zones 2 et 3.
- **Berges de l'Huveaune** : Aménagement et création d'une aire de jeux dans le cadre de la requalification du parc et du programme GEMAPI.
- **Programme de plantation et arrosage des Espaces verts** : Aménagement paysager et plantation Place Chaulan, plantation de massif Avenue de Verdun. Remise en état des points d'arrosage Cimetières Passons et Fenestrelles.
- **Végétalisation des cours d'écoles : Aménagement Paysager des cours et abords extérieurs.** Sur les 10 écoles réalisées en 2025, 1.954 m² de terrains désimperméabilisés et plantation de 10 arbres et 2.881 vivaces et arbustes.
 - Cours d'École Gaimard Maternelle
 - Cours d'École Antide Boyer Maternelle
 - Cours d'École Antide Boyer Élémentaire
 - Cours d'École Mermoz Maternelle
 - Cours d'École Mermoz 1 Élémentaire
 - Cours d'École Mermoz 2 Élémentaire
 - Cours d'École Garenne Maternelle
 - Cours d'École Marie Mauron Maternelle
 - Cours d'École Camp Major 1 Élémentaire
 - Cours d'École Camp Major 2 Élémentaire
- **Aménagements Paysagers de l'Espace Public rénové :**

- **Parvis de l'Espace des Libertés (EDL)** : Mise en place de jardinière sur la périphérie de la façade sur 60 ml de 70 cm soit 42 m² désimperméabilisés. Plantation de 143 végétaux méditerranéens grimpants sur la façade,
- **Parc Jean moulin** : Aménagement des abords du bassin.

- **N° 2.5 AMÉNAGEMENT ET CRÉATION TERRAINS DE SPORT : 0,003 M€**

L'analyse de sol de la piste d'athlétisme du stade de Lattre.

➤ **N° 3 RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : 1,505 M€**

- **N° 3.1 ECLAIRAGE PUBLIC : 0,881 M€**

- **CREM** vandalisme G3,
- **CREM** travaux neufs d'éclairage G4.

- **N° 3.2 CHAUFFAGE : 0,436 M€**

- **Marché d'exploitation des installations de génie climatique,**
- **Audits énergétiques dans 20 bâtiments communaux :**
 - Site 01 Groupe scolaire Nelson Mandela,
 - Site 03 Groupe scolaire La Garenne,
 - Site 05 Groupe scolaire Camp Major
 - Site 07 Hôtel de Ville,
 - Site 09 Groupe scolaire Pin Vert,
 - Site 11 Médiathèque Marcel Pagnol,
 - Site 13 TCA Club house,
 - Site 15 Stade De Lattre Bras d'Or,
 - Site 17 Université Satis Bât A-B-C,
 - Site 19 Maison de Quartier Le Charrel,
 - Site 02 Groupe scolaire Victor Hugo,
 - Site 04 Groupe scolaire Antide Boyer,
 - Site 06 Groupe scolaire La Tourtelle,
 - Site 08 Groupe scolaire Mermoz,
 - Site 10 Mairie Annexe,
 - Site 12 Complexe Sportif Mesones,
 - Site 14 Groupe scolaire Valriant,
 - Site 16 Groupe scolaire Pérussonne,
 - Site 18 Hôtel de Police Municipale,
 - Site 20 MAC La Delphine,

- **N° 3.3 ÉCONOMIE ÉNERGIE : 0,188 M€**

- **Études techniques mission AMO** dans le cadre des travaux de chauffage en P3Ri aux Services Techniques, et mission AMO dans la perspective des travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des garages aux CTM,
- **Travaux de renouvellement des équipements de chauffage/climatisation** afin d'améliorer le confort des occupants et dans la démarche d'économie d'énergie, dans divers bâtiments :
 - **Groupe scolaire Nelson Mandela Lavandes, Romarins** pose de multisplits,
 - **Maison des familles RDC et Groupe scolaire Pérussonne** pose d'une climatisation,
 - **Groupe scolaire Paul Eluard** climatisation salle verrière,

- **Groupe scolaire Antide Boyer** maternelle chauffage alimentation,
- **Direction des sports** rénovation du système de chauffage,
- **Groupe scolaire Mermoz** classe CP installation climatisation.

➤ **N° 4 VILLE ET BÂTIMENTS INTELLIGENTS ET NUMÉRIQUES : 0,423 M€**

• **N° 4.1 PLAN NUMÉRIQUE ÉCOLE : 0,085 M€**

En 2025, les écoles ont été équipées d'écrans numériques interactifs et des travaux de câblage réseaux ont été entrepris.

• **N° 4.2 ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES : 0,338 M€**

- Maintenance et évolution des réseaux informatiques,
- Maintenance et renouvellement du parc informatique et téléphonie fixe et mobile,
- Licences informatiques,
- Acquisition de matériels, logiciels et maintenance pour :
 - Pointage crèches,
 - Iparapheur,
 - Petite enfance retour recettes TP,
 - Demandes de fournitures, réservation de salle pour les services internes (EATAL),
 - Nouvelle version Business Object pour reporting,
 - Demande en ligne des autorisations pour pause d'enseigne (gestion TLPE)
- Renforcement de la sécurité du système d'information.

➤ **N° 5 ACTIONS ET ACQUISITIONS FONCIÈRES : 0,058 M€**

- Convention avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône dans le cadre d'un diagnostic sur le développement des terres agricoles,
- Frais d'actes pour l'acquisition de la Maison de quartier centre-ville au 14 avenue Jeanne d'Arc, et Local 4 rue Torte lot 01,
- Acquisition de terrains nus parcelles CV 1180 – 1181 – 1183 – 1185 et 1187.

➤ **N° 6 GESTION DU PARC VÉHICULES ET MOYENS TECHNIQUES DES SERVICES : 1,225 M€**

- Achat de 4 véhicules neufs (dont 2 motos) pour la Police municipale,
- Pour les autres services, achat de 8 véhicules d'occasion (3 utilitaires, 1 Kangoo, 4 citadines) et 3 véhicules neufs (1 Piaggio Benne, 1 Kangoo, 1 Master électrique),

- Achat de matériels pour l'entretien des bâtiments, des gymnases, de la voirie, des espaces verts et à destination du service Propreté,
- Équipements des Directions et des Services en divers matériels nécessaires à leur fonctionnement.

➤ **N° 7 PROTECTION DE L'ESPACE PUBLIC : 0,590 M€**

- **N° 7.1 EXTENSION DU RÉSEAU DE VIDÉOPROTECTION : 0,405 M€**

Au titre de l'exercice, la Commune poursuit le développement du réseau par :

- 55 opérations techniques,
- La création de 43 nouveaux sites de vidéoprotection,
- L'installation de caméras Full HD (dôme ou fixe) ainsi que des multicateurs,
- L'adaptation du PCSU à l'augmentation du parc,
- Le renforcement du cœur de réseau et des capacités du serveur.

- **N°7.2 TRAITEMENT DE L'OBSOLESCENCE DU RÉSEAU DE VIDÉOPROTECTION : 0,131 M€**

Parallèlement à l'extension du réseau, la Commune engage un programme de renouvellement destiné à :

- Remplacer les équipements hors service et non couverts par garantie,
- Traiter les situations d'obsolescence technique,
- Sécuriser les infrastructures réseau,
- Maintenir la continuité opérationnelle du PCSU,

Les interventions concernent notamment :

- Remplacement de caméras détruites ou hors service (incendie, vétusté, pannes techniques),
- Remplacement de caméras dômes et fixes devenues obsolètes,
- Modernisation partielle de sites stratégiques (optimisation réseau, mise en place multicateurs),
- Remplacement d'équipements informatiques et de stockage (disque dur archiveur, écran vidéo, RAM PC opérateur),
- Remplacement de batteries et éléments d'alimentation,
- Réparations et remplacements de liaisons fibre optique endommagées,
- Travaux de terrassement complémentaires pour raccordement électrique,
- Reprises techniques de sites existants.

- **N°7.3 DECI : 0,054 M€**

Programmation de la 1^{ère} Tranche 2025 de remise en état des hydrants (pour l'exercice de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie) sur 33 équipements implantés sur le territoire de la Ville d'Aubagne.

➤ **N° 8 ÉQUIPEMENTS NOUVEAUX : 5,094 M€**

- **N° 8.1 ÉCOLES : 5.089 M€**

- **Création du Pôle Éducatif des Passons,**

- **Diverses études** dont des études de maîtrise d'œuvre, des études géotechnique puits recherche de galerie, des missions Contrôle technique, des missions CSPS, des missions géomètre délimitation des parcelles, une mission détection cartographie VRD et publication des marchés pour la voie nouvelle.
- **Travaux de construction du Pôle Éducatif** des Passons pour les corps d'état suivants :
 - Lot 01 Gros œuvre
 - Lot 03 Traitement des façades
 - Lot 06 Cloisons, doublage, faux plafonds
 - Lot 12 Électricité CFO/CFA
 - Lot 13 CVC Climatisation Ventilation Chauffage
 - Lot 14 Plomberie

Travaux de raccordement de la fibre à l'école provisoire et déplacement du coffret électrique pour la construction du Pôle Éducatif.

- **N° 8.2 PETITE ENFANCE : 0,005 M€**

Extension de la crèche de la Garenne : Fin de la Garantie de Parfait Achèvement (GPA)-mission de Maîtrise d'œuvre

➤ **N° 9 RESTAURATION PATRIMOINE COMMUNAL : 0,178 M€**

- **N° 9.1 RESTAURATION : 0,075 M€**

La Ville d'Aubagne s'est lancée depuis plusieurs années sur un important programme de restauration du patrimoine.

En 2025, le buste de Jean-Baptiste Chaulan, bienfaiteur d'Aubagne a été restauré (22 272 €) et a bénéficié d'une valorisation grâce au réaménagement partiel de la place Chaulan.

Une mission de diagnostic historique, technique et patrimonial, relative à la rénovation du monument aux morts, a été réalisée par le Cabinet Almatoya, architecte du patrimoine qui s'est adjoint les compétences du bureau d'Etudes pour la Conservation des Monuments

Historiques (52 800 €). Cette étude de faisabilité a permis l’instruction du permis de construire nécessaire pour la réalisation des travaux qui débuteront en 2027. Parallèlement, une souscription publique a été lancée avec le concours de la Fondation du Patrimoine afin de financer pour partie les travaux.

- **N° 9.2 CONSERVATION : 0,003 M€**

Une étude préalable à la restauration-conservation de deux tableaux protégés Monuments Historiques, transportés au CICRP a été réalisée par l’Atelier Arts Préservation (2736 €) : la Décollation de Saint Jean-Baptiste et les Disciples d’Emmaüs. Les travaux de restauration seront réalisés en 2026-2027.

- **N°9.3 ACQUISITIONS : 0,100 M€**

L’aménagement culturel du territoire s’inscrit dans la politique culturelle aubagnaise. Lié aux équipements et lieux culturels existants, il s’attache à la mobilité des publics, des Aubagnais mais aussi de ses visiteurs. Les parcours d’art thématiques sont un des axes que la ville d’Aubagne souhaite mobiliser dans le cadre de son aménagement. C’est pourquoi pour l’année 2025 qui marque les 130 ans de la naissance de Marcel Pagnol, la Ville a souhaité donner la possibilité à des artistes de proposer une œuvre afin de réaliser un parcours d’art public urbain (PAPU) dédié à « Marcel Pagnol ». Dans ce contexte, un appel à projet a été réalisé et 5 artistes ont été retenus : Frédérique Fleury, Christophe Milcent, Grégory Valentin, Doctor Colors, Fouch. Ils ont chacun réalisé et installé une œuvre dans le centre-ville d’Aubagne.

Par ailleurs, la Ville a assuré le renouvellement d’un pupitre du Parcours touristique qui avait été vandalisé (654 €).

- **Le remboursement de la dette en capital**

Il s’élève à 10,174 M€ en 2025 contre 9,975 M€ en 2024, soit une hausse de 0,199 M€, la Ville continuant à emprunter pour financer ses investissements.

Toutefois, avec un emprunt mobilisé sur l’exercice de 8 M€, inférieur au remboursement annuel de la dette en capital, le désendettement de la Ville se poursuit en 2025 et s’élève à 2,174 M€.

- **Les opérations sous mandat ou pour compte de tiers**

En 2025, ce poste a été exclusivement mouvementé par des opérations de régularisations budgétaires et comptables, à hauteur de 0,052 M€, sans décaissement, afin d’assurer l’équilibre final entre les dépenses et les recettes au niveau des comptes 45 (cf. recettes infra).

- **Divers**

Il s'agit de l'acquisition de 20 parts sociales de la SEMAGORA par la Ville, approuvée par délibération n°24 du 25 mars 2025, pour un montant de 3 040 €.

2.2.2 Les recettes réelles d'investissement

(en M€)	CA 2024	CA 2025	Évolutions	
Emprunt	8,000	8,000	0,000	0,00%
Subventions d'investissement	1,981	4,249	2,268	114,48%
Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)	1,399	1,698	0,299	21,38%
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,192	0,232	0,039	20,38%
Immobilisations financières et divers	0,318	0,114	-0,204	-64,19%
Cessions d'actifs	2,592	0,025	-2,567	-99,02%
	14,483	14,318	-0,165	-1,14%

Les recettes réelles d'investissement diminuent de 1,14 %, une évolution liée au report de signature des actes définitifs des cessions d'actifs.

Leur taux de réalisation est de 52,20 % (hors dotation en réserve ou 1068) et 38,91 % des crédits votés sont reportés sur l'exercice suivant, au titre de restes à réaliser.

- **L'emprunt**

La prévision d'emprunts de l'exercice 2025 de 9 M€ a été mobilisée à hauteur de 8 M€ par la souscription de deux contrats de prêts :

- 4,2 M€ auprès de la Caisse des Dépôts, remboursable trimestriellement sur 30 ans, au taux du livret A + 0,40 %,
- 3,8 M€ auprès d'Arkéa Banque Entreprise et Institutionnels, remboursable trimestriellement sur 25 ans, au taux de l'EURIBOR 3 mois + 1,62 %,

Par ailleurs, la Ville a contracté un emprunt de 1 M€ auprès de la Banque Postale avec une phase de mobilisation permettant une mise à disposition des fonds en 2026 et une inscription en restes à réaliser.

- **Les subventions d'investissement**

Les subventions encaissées au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 4,249 M€ (contre 1,981 M€ en 2024), avec le Département comme 1^{er} financeur des projets municipaux.

- **Le Département**

En 2025, le Département a versé 3,223 M€ à la Ville au titre de différents dispositifs :

- le Contrat de Développement et de Transition Écologique (CDTE) 2022/2025,
- l'Aide aux travaux de proximité,

- l'Aide aux équipements pour la sécurité publique,
- l'Aide à la Provence verte,
- l'Aide à la Provence numérique.

Les subventions encaissées ont concerné :

- le Pôle éducatif des Passons : 1,621 M€,
- la rénovation énergétique de l'éclairage public : 0,471 M€,
- la rénovation des écoles (sanitaires, chaufferie, mise en sécurité...) : 0,273 M€,
- le déploiement de la vidéoprotection : 0,212 M€
- les travaux de rénovation des locaux Cancillieri pour la Croix Rouge Française : 0,180 M€,
- la rénovation d'autres bâtiments communaux (pôle seniors, médiathèque...) : 0,174 M€,
- la poursuite du programme de végétalisation de dix cours d'écoles : 0,137 M€,
- la rénovation de l'Hôtel de Police municipale : 0,058 M€,
- la végétalisation de la cour extérieure de la crèche multi accueil La Garenne : 0,039 M€,
- des travaux de sécurité dans les édifices cultuels : 0,020 M€,
- des travaux de voirie : 0,015 M€
- l'acquisition de logiciels : 0,012 M€,
- l'équipement et l'acquisition de matériel pour des équipements culturels : 0,009 M€,
- l'acquisition de matériel et de conditionnement des archives : 0,002 M€.

➤ **L'État**

Les subventions reçues de l'État en 2025 s'élèvent à 0,155 M€ et ont permis de financer les projets suivants :

- la rénovation énergétique de l'éclairage public pour 0,106 M€, au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires aussi appelé « Fonds vert »,
- la finalisation du programme SNEE (Socle Numérique dans les Écoles Élémentaire) pour 0,049 M€.

➤ **Les amendes de police :**

Liées à la circulation routière, elles sont reversées par l'État en fonction du nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de la commune. Elles représentent 0,871 M€ et sont en hausse de 0,168 M€ en 2025, soit + 23,96 %.

• **Les dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)**

- La Ville d'Aubagne perçoit le **FCTVA** sur les dépenses d'équipement éligibles à ce fonds et réalisées l'année N-2. Le montant constaté en 2025 s'élève à 0,827 M€ contre 1,051 M€ l'année précédente.
- **La taxe d'aménagement** est due généralement à la suite d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable de travaux). Elle sert à financer les équipements publics (voirie, école...). Elle est reversée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 0,872 M€ en 2025 contre 0,348 M€ l'année précédente.

• **Les opérations sous mandat ou pour compte de tiers**

A l'instar des dépenses réalisées au niveau de ces comptes 45, ce poste n'enregistre que des régularisations comptables, pour un montant total de 0,232 M€ (cf. dépenses supra).

• **Les immobilisations financières et divers**

➤ **La dette récupérable en capital**

Il s'agit de la quote-part de dette en capital remboursée par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre des transferts de charge sur la base d'un échéancier. Le montant titré en 2025 s'élève à 0,110 M€.

- **Le remboursement d'avoirs sur factures** pour 0,003 M€.

• **Les cessions d'actifs**

En 2025, la Ville d'Aubagne a cédé pour 0,025 M€ d'actifs immobilisés (contre 2,592 M€ en 2024) qui concernaient 4 parcelles de terrain pour un total de 0,023 M€ et 4 véhicules pour 0,002 M€.

3. L'ANALYSE DU CFU DES POMPES FUNÈBRES

(En €)			
EXPLOITATION			
OPÉRATIONS RÉELLES			
Charges à caractère général (011)	29 874,10	Produits des sces du domaine et ventes (70)	32 424,10
Personnel (012)	136 393,00	Autres produits de gestion courante (75)	294,50
Sous-total	166 267,10	Sous-total	32 718,60
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Variations de stocks (042)	93 562,77	Variations de stocks (042)	85 973,33
Sous-total	93 562,77	Sous-total	85 973,33
DÉPENSES DE L'EXERCICE	259 829,87	RECETTES DE L'EXERCICE	118 691,93
TOTAL DES DÉPENSES	259 829,87	Excédent d'exploitation reporté 2024	410 992,17
		TOTAL DES RECETTES	529 684,10
Excédent d'exploitation 2025			269 854,23
INVESTISSEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
Sous-total	0,00	Sous-total	0,00
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Variation de stocks (040)	85 973,33	Variation de stocks (040)	93 562,77
Sous-total	85 973,33	Sous-total	93 562,77
DÉPENSES DE L'EXERCICE	85 973,33	RECETTES DE L'EXERCICE	93 562,77
Déficit d'investissement reporté 2024	93 562,77	Affectation du résultat 2024	93 562,77
TOTAL DES DÉPENSES	179 536,10	TOTAL DES RECETTES	187 125,54
Excédent d'investissement 2025			7 589,44
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	439 365,97	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	716 809,64
RÉSULTAT DE CLÔTURE	277 443,67		
RESTES à RÉALISER			
Solde section exploitation			
Solde section investissement			
RÉSULTAT CUMULÉ	277 443,67		

En 2025, le Budget Annexe des Pompes Funèbres présente un résultat de clôture après restes à réaliser (ou résultat cumulé) de 0,277 M€ contre 0,394 M€ en 2024.

La section d'investissement enregistre pour la première fois un excédent (0,008 M€). En effet, la constatation des écritures de stock (stock initial/stock final) qui font l'objet d'opérations d'ordre de section à section, neutres sur le résultat global, influence toutefois le résultat de chacune des 2 sections et en particulier la section d'investissement qui affiche en l'occurrence un stock initial 2025 (0,094 M€) supérieur au stock final 2025 (0,086 M€).

La section d'exploitation reste excédentaire de 0,270 M€ malgré un recul de 0,047 M€ du résultat dégagé par les réalisations de l'exercice (+ 0,027 M€ de dépenses pour - 0,020 M€ de recettes) et une baisse non négligeable de 0,187 M€ de la reprise de son résultat antérieur.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 0,166 M€ et affichent une baisse de 28,6 % par rapport à 2024, dernière année d'enregistrement des variations de stock en opérations réelles au sein du chapitre 011 « charges à caractère général ».

Toutefois, elles s'avèrent en hausse de 25,3 % sur les dépenses récurrentes, soit + 0,034 M€, conséquence d'une part, d'une activité plus importante en matière de rénovations de caveaux et d'exhumations (+ 0,026 M€) et, d'autre part, de l'évolution de la masse salariale du personnel mis à disposition par le budget principal (+ 0,007 M€).

Les recettes réelles d'exploitation qui reflètent le produit de la vente des caveaux et des prestations funéraires (chapitre 70) diminuent de 28 %.

4. L'ANALYSE DU CFU DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

(En €)			
EXPLOITATION			
OPÉRATIONS RÉELLES			
Charges à caractère général (011)	282 583,59	Produits des sces du domaine et ventes (70)	244 307,76
Sous-total	282 583,59	Sous-total	244 307,76
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Amortissements des immobilisations (042)	116 644,00	Quote-part subventions transférées (042)	114 170,00
Sous-total	116 644,00	Sous-total	114 170,00
DÉPENSES DE L'EXERCICE	399 227,59	RECETTES DE L'EXERCICE	358 477,76
TOTAL DES DÉPENSES	399 227,59	Excédent d'exploitation reporté 2024	60 240,75
		TOTAL DES RECETTES	418 718,51
Excédent d'exploitation 2025			19 490,92
INVESTISSEMENT			
OPÉRATIONS RÉELLES			
Dépenses d'équipement	67 289,24		
Sous-total	67 289,24	Sous-total	0,00
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
Quote-part subventions transférées (040)	114 170,00	Amortissements des immobilisations (040)	116 644,00
Sous-total	114 170,00	Sous-total	116 644,00
DÉPENSES DE L'EXERCICE	181 459,24	RECETTES DE L'EXERCICE	116 644,00
Déficit d'investissement reporté 2024	328,84	Affectation du résultat 2024	21 051,28
TOTAL DES DÉPENSES	181 788,08	TOTAL DES RECETTES	137 695,28
Déficit d'investissement 2025	-		44 092,80
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	581 015,67	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	556 413,79
RÉSULTAT DE CLÔTURE			-24 601,88
RESTES À RÉALISER			
Solde section exploitation			
Solde section investissement			-43 165,17
RÉSULTAT CUMULÉ			-67 767,05

Le Budget Annexe du Réseau de Chaleur Urbain présente un déficit de 0,068 M€ à la clôture de l'exercice 2025, résultat d'un excédent d'exploitation de 0,019 M€, insuffisant pour couvrir le gap de la section d'investissement de 0,044 M€, voire de 0,087 M€ en tenant compte des restes à réaliser.

• Les opérations réelles

Cette 3^{ème} année d'exécution de ce budget, créé en 2023, suite au transfert, à la Ville, de la compétence métropolitaine en matière de « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains », marque le commencement de la concrétisation des projets de valorisation de l'équipement.

Ainsi, 0,067 M€ de **dépenses d'investissement** ont été consacré à des travaux d'amélioration des compteurs d'énergies (0,058 M€), au lancement des études pour le chantier de raccordement du réseau à la piscine Alain Bernard (0,008 M€) et à différents frais de publication liés aux marchés (0,001 M€).

Les études se poursuivront en 2026 pour 0,043 M€ dans le cadre des reports de dépenses.

La section d'exploitation retrace les dépenses nécessaires à l'exploitation de l'équipement sous forme d'un marché de maintenance des chaufferies et d'achat de combustibles.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 0,283 M€ et concernent principalement :

- les prestations de type P1 : achat des combustibles (bois et fioul) pour 0,180 M€,
- les prestations de type P2 : contrôle et entretien des installations pour 0,054 M€,
- les prestations de type P3 : gros entretien et garantie totale pour 0,023 M€,
- les achats de fluides (eau et électricité) pour 0,023 M€,

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 0,244 M€ représentant le produit de la refacturation du réseau aux abonnés.

- **Les opérations d'ordre**

Les dépenses d'ordre d'exploitation/recettes d'ordre d'investissement de 0,117 M€ sont constituées des dotations aux amortissements des immobilisations.

Les recettes d'ordre d'exploitation/dépenses d'ordre d'investissement concernent la quote-part de subventions transférées au compte de résultat pour un montant de 0,114 M€.